



PREFET DE LA REGION GRAND EST

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation, du travail
et de l'emploi du Grand Est

ARRETE PREFECTORAL n° 2019/321
fixant la liste des organismes habilités à dispenser
la formation des représentants du personnel des Comités Sociaux et Economiques
en matière Economique

LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN

VU le code du travail et notamment ses articles L. 2315-17 et R. 2315-8 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation de l'administration et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

VU le décret n° 2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est ;

VU le décret du 22 juin 2017 nommant Monsieur Jean-Luc MARX préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;

VU le décret n° 2017-1819 du 29 décembre 2017 relatif au conseil social et économique ;

VU l'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales ;

VU l'arrêté interministériel du 18 avril 2019 nommant Madame Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019/68 du 13 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019/85 du 28 mars 2019 fixant la liste des organismes habilités à dispenser la formation aux représentants du personnel des Comités Sociaux et Economiques en matière Economique ;

VU la consultation et l'avis du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle du 5 juillet 2019 ;

Considérant que le programme présenté par les organismes ACF2, André Philippe BELTZUNG, BS CONSEILS, CEFOMA, RESPONCE PROTECTION JURIDIQUE, BT EST, CEZAM, 3E CONSULTANTS, COEF CONTINU, CIFAL et CAPI CONSULT, et que les éléments transmis par lesdits organismes permettent d'apprécier la compétence des personnes appelées à dispenser la formation aux membres de CSE en matière économique ;

Sur proposition de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste des organismes habilités à dispenser la formation des représentants du personnel aux Comités Sociaux et Economique en matière Economique, telle que fixée par l'arrêté n° 2019/68 du 13 mars 2019, est modifiée par la mise à jour des organismes habilités à dispenser la formation des représentants du personnel des Comités Sociaux et Economiques en matière Economique suivants:

- ACF2 sis 16 rue Simonis – 67000 STRASBOURG
- André Philippe BELTZUNG sis 17 rue Principale – 67210 BERNARDSWILLER
- BS CONSEIL sis 4 rue Saint Clément – 57670 INSMING
- CEFOMA sis 17 rue des Charpentiers – ZAC Sébastopol – 57070 METZ
- RESPONCE PROTECTION JURIDIQUE sis 20 avenue du Neuhof – 67100 STRASBOURG
- BT EST – sis 7 site Eiffel – 88 boulevard de la Moselle – 54340 POMPEY
- CEZAM sis rue Alfred Engel – 68100 MULHOUSE
- 3E CONSULTANTS sis 1 avenue Foch – BP 90448 – 57008 METZ Cedex 1
- COEF CONTINU sis 43 avenue Foch – 54000 NANCY
- CIFAL sis 3 rue Sédillot – 67075 STRASBOURG Cedex
- CAPI CONSULT sis 3 rue du Coteau – 54180 HEILLECOURT

Article 2 : La liste complète des organismes agréés dans la région Grand Est pour dispenser la formation aux représentants du personnel des Comités Sociaux et Economiques en matière Economique est annexée au présent arrêté.

Article 3: Les organismes agréés remettront à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Grand Est, avant le 30 mars de chaque année, un compte rendu de leurs activités de l'année écoulée au titre de la formation dispensée aux représentants du personnel aux Comités Sociaux et Economiques en matière Economique. Le non respect de l'obligation de transmission du compte rendu peut entraîner le retrait de l'agrément.

Article 4 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2019/85 du 28 mars 2019 fixant la liste des organismes agréés pour dispenser la formation aux représentants du personnel des Comités Sociaux et Economiques en matière Economique.

Article 5 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Grand Est, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 17 JUL. 2019

Le Préfet


Jean-Luc MARX

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n°2019/

**LISTE DES ORGANISMES AGREES EN REGION GRAND EST POUR DISPENSER
LA FORMATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CSE
FORMATION ECONOMIQUE**

	Organisme de formation	ADRESSE	
54	BT EST	Site Eiffel – 88 boulevard de la Moselle	54340 POMPEY
54	CAPI CONSULT	3 rue du Coteau	54180 HEILLECOURT
54	CE Information Service	109 boulevard d'Haussonville	54000 NANCY
54	COEF CONTINU	43 avenue Foch	54000 NANCY
57	3E CONSULTANTS	1 avenue Foch – BP 90448	57008 METZ Cedex 1
57	BS CONSEILS	4 rue Saint Clément	57670 INSMING
57	CEFOMA	17 rue des Charpentiers ZAC Sébastopol	57070 METZ
67	ACF2	16 rue Simonis	67000 STRASBOURG
67	André Philippe BELTZUNG	17 rue Principale	67210 BERNARDSWILLER
67	CIFAL	3 rue Sédillot	67000 STRASBOURG
67	RESPONCE PROTECTION JURIDIQUE	20 avenue du Neuhof	67100 STRASBOURG
68	CEZAM	7 rue Alfred Angel	68100 MULHOUSE